

PMRA APPROVED LABEL, JB
2023-05-18 Sub. No. 2022-6085, 2023-0920

GROUPE 4 6 HERBICIDES

BROX^{MC} M

Contient du bromoxynil et du MCPA
Herbicide Sélectif

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour usage sur le BLÉ (dur, de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique), le MAÏS (fourrager et sucré), le SEIGLE D'AUTOMNE, les GRAINES D'ALPISTES DES CANARIS (pour la production de semences), les SEMIS DE GRAMINÉES et les GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF:

Bromoxynil (présent sous forme d'ester octanoate) 225 g /L
MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle) 225 g /L

**No D'HOMOLOGATION 32472
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



AVERTISSEMENT

POISON

CONTENU NET : 1 litre à 1 050 litres

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Évitez d'inhaler/respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout concentré sur la peau ou dans les yeux. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics. N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient des distillats de pétrole qui sont toxique pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respectez les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traitée et le plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Application au sol: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne: personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit:

Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne: Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités pendant les 24 heures suivant le traitement sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous:

CULTURE	ACTIVITÉ APRÈS LE TRAITEMENT	DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)
Maïs sucré	Irrigation, manuelle	5 jours
	Récolte, manuelle	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE:

Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de BROM X. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de BROM M. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 20 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 20 jours après traitement est requis.

PREMIERS SOINS :

Éloigner la victime de la zone contaminée; enlever les vêtements contaminés. Garder la victime confortablement au chaud et au repos. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau et les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses musculaires et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Cette formulation de BROX M se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20 °C mais elle redevient utilisable lorsque la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin de prévenir toute contamination croisée. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des fertilisants, des plantes et des produits alimentaires.

ÉLIMINATION :**ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLU :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

BROX^{MC} M

Contient du bromoxynil et du MCPA
Herbicide Sélectif

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour usage sur le BLÉ (dur, de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique), le MAÏS (fourrager et sucré), le SEIGLE D'AUTOMNE, les GRAINES D'ALPISTES DES CANARIS (pour la production de semences), les SEMIS DE GRAMINÉES et les GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF :

Bromoxynil (présent sous forme d'ester octanoate) 225 g /L

MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle) 225 g /L

**No D'HOMOLOGATION 32472
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



AVERTISSEMENT

POISON

CONTENU NET : 1 litre à 1 050 litres

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Évitez d'inhaler/respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout concentré sur la peau ou dans les yeux. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics. N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des distillats de pétrole qui sont toxique pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respectez les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traitée et le plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Application au sol: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne: personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne: Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités pendant les 24 heures suivant le traitement sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous:

CULTURE	ACTIVITÉ APRÈS LE TRAITEMENT	DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)
Maïs sucré	Irrigation, manuelle	5 jours
	Récolte, manuelle	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE:

Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de BROM X. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de BROX M. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 20 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 20 jours après traitement est requis.

PREMIERS SOINS:

Éloigner la victime de la zone contaminée; enlever les vêtements contaminés. Garder la victime confortablement au chaud et au repos. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau et les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses musculaires et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Cette formulation de BROX M se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20 °C mais elle redevient utilisable lorsque la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin de prévenir toute contamination croisée. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des fertilisants, des plantes et des produits alimentaires.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLU :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Période d'application : Les résultats sont meilleurs si les mauvaises herbes sont traitées au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes, mais **avant** que la culture abrite les mauvaises herbes. Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

Pulvérisateur : Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, tamis et buses. Choisir des buses interchangeables qui permettent d'appliquer le volume recommandé à l'hectare. Les buses à miroir (FloodJet) sont déconseillées. Régler la hauteur de la rampe pour mouiller uniformément les mauvaises herbes. Effectuer les applications terrestres à une vitesse entre 5 et 10 km/h. S'assurer que les buses sont en bon état et qu'elles donnent toutes le même volume de pulvérisation.

Mélange : Remplir à moitié le réservoir d'eau propre. Ajouter la quantité requise de BROX M et bien agiter. Remplir complètement le réservoir et agiter encore avant l'emploi.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE : Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation BROX M mélange en réservoir avec certains partenaires, l'efficacité peut être réduite. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la résistance à l'entraînement par la pluie la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pour ÉPANDAGE AÉRIEN (sur le blé, l'orge et l'avoine seulement) :

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef (développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être

deux personnes différentes. Le recours à des signaleurs humains est interdit. Respecter les mises en garde plus rigoureuses figurant sur l'étiquette lorsque les mises en garde qui s'adressent à l'opérateur antiparasitaire sont plus strictes que les recommandations générales figurant sur l'étiquette du pulvérisateur terrestre.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Albaugh LLC au 1-800-247-8013. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

1. Les mauvaises herbes doivent être traitées aux stades de croissance *recommandés*, alors qu'elles sont en pleine croissance. Le stade de croissance des mauvaises herbes doit être vérifié avant le traitement.
2. BROX M doit être appliqué à des taux volumétriques *d'au moins de 20 L/ha*. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le feuillage de la culture est dense ou lorsque la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, les renouées annuelles, l'ortie royale, l'amarante à racine rouge, ou le chardon des champs, un volume de 40 L/ha est recommandée.
3. *Il ne faut pas* réduire la dose de BROX M de 1,25 L/ha.
4. La largeur de la bande de pulvérisation (déterminée par la largeur de la rampe et les chevauchements de pulvérisation) doit être maintenue avec précision. Faire des essais pour déterminer la largeur réelle de la bande de pulvérisation que produit *votre* aéronef. (Par exemple, la largeur réelle de la bande de pulvérisation peut être moins que la moitié de la largeur totale de la bande couverte.)
5. Les buses à jet plat en éventail ou à jet conique sont recommandées.
6. Les buses doivent être placées de façon à compenser les effets de turbulences de l'air causés par hélice et l'effet vortex créée par le bout des ailes. Les buses ne doivent pas être placées à moins de 1 m du bout des ailes.
7. L'orientation des buses (mesurée selon la direction du vol) doit être choisie pour donner la densité minimum de gouttelettes avec une couverture de pulvérisation maximum.

Taux volumétriques	Type de buse	Orientation des buses
20 L/ha	Jet plat en éventail	90°
	Jet conique	135°
30 L/ha	Jet plat en éventail	90° – 135°
	Jet conique	135°
40 L/ha	Jet plat en éventail	135°
	Jet conique	135° – 180°

8. Le marqueur de la bande est essentiel. (Les marqueurs automatiques ne doivent être utilisés que comme système supplémentaire.)
9. Éviter de pulvériser lorsque la température dépasse 25 °C.
10. Pulvériser seulement lorsque le vent souffle en direction contraire d'une culture sensible.
11. Ne pas pulvériser par calme plat ou lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures		1	1	1	1	4
Pulvérisation aérienne	Avoine	Voilure fixe	15	2	1	1	60
		Voilure tournante	15	1	1	1	50
	Orge et blé	Voilure fixe	20	5	1	1	60
		Voilure tournante	20	3	1	1	50

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que BROX M est un herbicide des groupes 4 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à le BROX M et à d'autres herbicides des groupes 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le BROX M ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

MELANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses)**

BROX M UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 à 4 feuilles à l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'au stade de la feuille étendard au printemps.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.*

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses)**

**BROX M
+
MCPA**

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BROX M.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, **plus** les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà du stade de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plantes levées après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimées.*

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses)**

**BROX M
+
HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE SC**

Pour utilisation seulement dans les Provinces des Prairies, L'Intérieur (y compris de La Région de la Rivière de la Paix), La Région de l'Okanagan et la Région de Creston Flats de la Colombie- Britannique seulement

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans 30-45 litres d'eau par l'hectare à une pression de 140-275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de BROX M + l'herbicide liquide ACHIEVE SC doivent être effectués sur le blé de printemps ou le blé dur à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la folle avoine ou la avoine cultivée spontanée est au stade de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaire verte ou la sétaire glauque est au stade de 1 à 5 feuilles (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la échinochloa pied-de-coq ou la ivraie de Perse compte de 1 a 4 feuilles (stades 11, à 14 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma figurant sur l'étiquette d'herbicide liquide Achieve SC.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 0,5 L/ha herbicide liquide ACHIEVE SC dans 50-100 litres d'eau par hectare. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge** au réservoir à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie). L'emploi d'une dose erronée de TURBOCHARGE peut produire une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes ou des dommages à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul **plus** la folle avoine, la avoine cultivée spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, la lorsque la échinochloa pied-de- coq et la ivraie de Perse.

REMARQUE : Les mélanges de BROX M + l'herbicide liquide Achieve SC peuvent être utilisés sur tous les cultivars de blé de printemps (notamment le blé de force roux de printemps, le blé de printemps Canada Prairie, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et le blé dur.

N'appliquer ce mélange que sur le blé de printemps SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses**

**BROX M
+
ALLY ou PLOTTER**

REMARQUE : NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur (sans semis d'autres cultures) peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 7,5 g/ha d'ALLY ou PLOTTER et un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette d'ALLY ou PLOTTER. Ajouter d'abord ALLY ou PLOTTER au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter BROM X, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie ALLY ou PLOTTER /eau au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter BROX M.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 8 feuilles (4 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'à 7 cm de hauteur. Le traitement à la première levée importante des mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance donne de meilleurs résultats.

BLÉ (dur et de printemps)

BROX M

+

SLAM'R®

Pour utilisation seulement dans les Provinces des Prairies, L'Intérieur (y compris de La Région de la Rivière de la Paix), La Région de l'Okanagan et la Région de Creston Flats de la Colombie- Britannique seulement

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) :

Blé (dur et de printemps) : Appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) :

FOLLE AVOINE ET GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES : Stade 1 à 6 feuilles sur la tige principale, avant la levée de la 4e talle.

AVOINE CULTIVÉE SPONTANÉE : Stade 3 à 6 feuilles sur la tige principale, avant la levée de la 4e talle.

SÉTAIRE VERTE (millet sauvage) **ET SÉTAIRE GLAUQUE** : Stade 1 à 5 feuilles sur la tige principale. Pour un contrôle maximum, appliquer le mélange avant la levée de la 3e talle et lorsque le vulpin des prés est en pleine croissance.

ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ ET L'IVRAIE DE PERSE : Stade 1 à 5 feuilles sur la tige principale. Pour une suppression optimale, appliquer avant le tallage, et pendant la croissance active.

TAUX D'APPLICATION :

Utiliser 1,25 L/ha de BROX M mélangé en réservoir avec 230 mL/ha de SLAM'R plus la Slam'R COC à une concentration de 0,8% v/v pour la suppression de la folle avoine, l'avoine (cultivée) spontanée, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq, et la graine de l'alpiste des Canaries spontanée. Pour supprimer les mauvaises herbes précédentes plus l'ivraie de Perse, utiliser 290 mL/ha de SLAM'R plus la Slam'R COC à une concentration de 1,0% v/v.

Un maximum de 1 application par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le BROX M appliqué seul en plus de que la folle avoine, l'avoine (cultivé) spontanée, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'échinochloa pied-de-coq, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et l'ivraie de Perse.

NOTE : BROX M + SLAM'R peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps et le blé dur.

Pulvériser ce mélange seulement sur le blé qui est **NON CONTRE-ENSEMENCÉ AVEC DES LÉGUMINEUSES**.

Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité du mélange en réservoir peut être réduite.

BLE (dur, de printemps et d'hiver)

BROX M
+
DRAFT + surfactant

ou

BROX M
+
HERBICIDE REFINE EXTRA75 DF + surfactant

ou

BROX M
+
HERBICIDE REFINE EXTRA* 75 EN Pochettes TOSS-N-GO + surfactant

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 55 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, à la dose recommandée, en plus de l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles), et du stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) :

Blé de printemps (sans semis d'autres cultures) : Appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une bonne couverture des mauvaises herbes ciblées est essentielle.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 6,7 g/ha d'herbicide REFINE EXTRA 75 DF ou DRAFT **ou** 6,7 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go et d'Agral 90 **ou** 10 g/ha herbicide Refine SG et d'Agral 90 **ou** d'Ag surf **ou** de Citowett Plus à raison de 2 litres par 1 000 litres de bouillie.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Ajouter d'abord l'herbicide REFINE EXTRA 75 DF ou DRAFT l'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go ou l'herbicide Refine SG au volume d'eau nécessaire dans le réservoir et agiter. Ensuite, ajouter BROX M, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour les quantités réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Refine Extra/eau au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter BROX M.

BLE (de printemps et dur)

BROX M

+

DRAFT

ou

BROX M

+

HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

REMARQUE: NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: Les traitements de BROX M + DRAFT, ou l'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF doivent être effectués sur le blé de printemps et le blé dur au stade de 2 à 6 feuilles sur la tige principale et présence de 3 talles. Un traitement après le stade 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut causer des dommages à la culture.

Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROX M mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha DRAFT ou d'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de BROM X utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le stellaire moyenne jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la sétaire verte (millet sauvage) SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROX M mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha DRAFT ou d'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de BROMOXYNIL- MCPA 225-225 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le stellaire moyenne jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied- de-coq. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

BLE (de printemps seulement)

BROX M
+
HERBICIDE AXIAL 100 EC
+
ADIGOR

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix, de l'Okanagan et de Creston Flats en Colombie-Britannique

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 50 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Tel qu'énuméré pour le BROM X appliqué seul en plus de la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'avoine spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Les traitements de BROX M + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer après le stade de la dernière feuille.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Les traitements de BROM X + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer quand la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'avoine spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet sont entre le stade de 1 à 6 feuilles, avant la quatrième talle. Ne pas appliquer après le stade dernière feuille.

TAUX D'APPLICATION: BROX M à une dose de 1,25 L/ha mélangé en réservoir avec AXIAL 100EC à une dose de 600 mL/ha et plus l'adjuvant ADIGOR à une dose de 700 mL/ha. Au moment du mélange en cuve, mettre BROX M en premier; ajouter ensuite l'herbicide AXIAL 100EC, puis l'adjuvant ADIGOR.

REMARQUE : La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ce mélange s'il est appliqué dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Le mélange de BROX M + l'herbicide Axial 100 EC peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps. N'effectuer qu'une seule application par saison. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 60 jours pour les grains et le chaume et de 30 jours pour le foin et le pâturage du bétail. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. N'appliquer ce mélange en cuve que sur le blé qui N'EST PAS CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES.

BLÉ (D'HIVER)
(semis de trèfle des prés)

BROX M UTILISÉ SEUL

Pour usage en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes seulement

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans AU MOINS 200 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer au printemps lorsque le trèfle des prés est au stade de la première à la troisième feuille trifoliée et lorsque le blé d'hiver fournit un couvert protecteur. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha

REMARQUE : Ce produit peut occasionner des dommages temporaires ou des brûlures foliaires dans des conditions de croissance difficiles, surtout s'il est appliqué pendant ou dans des conditions chaudes et humides. Ne pas appliquer si le trèfle des prés subit un stress. Éviter le chevauchement pour ne pas occasionner des dommages graves à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

Note: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

ORGE
(sans semis de légumineuses)

BROX M UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

ORGE
(sans semis de légumineuses)

BROX M
+
MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BROM X.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

**ORGE (orge de printemps seulement)
(sans semis de légumineuses)**

**BROX M
+
HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE SC**

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans l'Intérieur (y compris la région de la Rivière de la Paix), de l'Okanagan et de Creston Flats de la Colombie-Britannique seulement

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans 30-45 litres d'eau par l'hectare à une pression de 140-275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de BROX M + l'herbicide liquide Achieve SC doivent être effectués sur l'orge de printemps à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étandard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la folle avoine ou la avoine cultivée spontanée est au stade de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaine verte (millet sauvage) ou la sétaine glauque est au stade de 1 à 5 feuilles (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la échinochloa pied-de-coq ou la ivraie de Perse compte de 1 à 4 feuilles (stades 11, à 14 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide Achieve SC.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'herbicide liquide Achieve SC. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge**au réservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire 0,5 de Turbocharge par 100 L de bouillie). L'emploi d'une dose erronée de TURBOCHARGE peut produire une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes ou des dommages à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul plus la folle avoine, la sétaine verte, la sétaine glauque, l'échinochloa pied-de-coq et l'ivraie de Perse.

REMARQUE : Les mélanges de BROX M + l'herbicide liquide Achieve SC peuvent être utilisés sur tous les cultivars d'orge à 2 et 6 rangs (orge de maltage ou d'usage général y compris les cultivars demi-nains et nus). N'appliquer ce mélange que sur les semis d'orge de printemps SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.

BROX M
+
ALLY ou PLOTTER

REMARQUE: NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: L'orge (sans semis d'autres cultures) peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 7,5 g/ha d'ALLY **ou** PLOTTER et un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette d'ALLY **ou** PLOTTER. Ajouter d'abord ALLY **ou** PLOTTER au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter BROX M, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie ALLY **ou** PLOTTER /eau au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter BROX M.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 8 feuilles (4 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'à 7 cm de hauteur. Pour de meilleurs résultats, appliquer le produit sur la première levée importante de mauvaises herbes, lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance.

ORGE (de printemps)

BROX M
+
DRAFT + surfactant

ou

BROX M
+
HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF + surfactant

ou

BROX M
+
HERBICIDE REFINE EXTRA75 EN POCHETTES TOSS-N-GO + surfactant

ou

BROX M
+
HERBICIDE REFINE SG + surfactant

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 55 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles), et du stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) : Orge de printemps : Appliquer à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une bonne couverture des mauvaises herbes ciblées est essentielle.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 6,7 g/ha DRAFT ou d'herbicide Refine Extra 75 DF **ou** 6,7 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go et d'Agral 90 **ou** 10 g/ha herbicide Refine SG et de l'Agral 9 **ou** d'Agsurf **ou** de Citowett Plus à raison de 2 litres par 1 000 litres de bouillie.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Ajouter d'abord DRAFT ou l'herbicide Refine Extra 75 DF, l'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go ou l'herbicide Refine SG au volume d'eau requis dans le réservoir et agiter. Ensuite, ajouter BROX M, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour les quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Refine Extra/eau au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter BROX M.

ORGE (de printemps)

BROX M

+

DRAFT

ou

BROX M

+

HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans l'Intérieur (y compris la région de la Rivière de la Paix) de la Colombie-Britannique seulement.

REMARQUE: NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: Les traitements de BROX M + DRAFT ou HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF doivent être effectués sur l'orge de printemps au stade de 2 à 5 feuilles sur la tige principale et présence de 2 talles. Un traitement après le stade 5 feuilles l'orge de printemps peut causer des dommages à la culture.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROX M mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha DRAFT ou d'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de BROM X utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le stellaire moyenne jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la sétairie verte SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROX M mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha DRAFT ou d'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de BROM X utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le stellaire moyenne jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la folle avoine, la sétairie verte (millet sauvage), la sétairie glauque et l'échinochloa pied- de-coq. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

ORGE (de printemps seulement)

BROX M
+
AXIAL 100 EC
+
ADIGOR

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans l'Intérieur (y compris la région de la Rivière de la Paix), de l'Okanagan et de Creston Flats de la Colombie-Britannique seulement

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Tel qu'énuméré pour le BROX M appliqué seul en plus de la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'avoine spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Les traitements de BROX M + AXIAL 100EC + ADIGOR doivent être effectués sur l'orge de printemps au stade de 2 feuilles jusqu'au du stade de la feuille étandard. Ne pas appliquer passé stade dernière feuille.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Les traitements de BROMOXYNIL- MCPA 225-225 + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer quand la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet sont entre le stade de 1 à 6 feuilles, avant la quatrième talle. Ne pas appliquer passé stade dernière feuille.

TAUX D'APPLICATION: BROX M à une dose de 1,25 L/ha mélangé en réservoir avec AXIAL 100EC à une dose de 600 mL/ha et plus l'adjuvant ADIGOR à une dose de 700 mL/ha. Au moment du mélange en cuve, mettre BROX M en premier; ajouter ensuite l'herbicide AXIAL 100EC, puis l'adjuvant ADIGOR.

REMARQUE : La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ce mélange en réservoir s'il est appliqué dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Le mélange en cuve BROX M + AXIAL 100EC peut être utilisé sur toutes les variétés de l'orge de printemps. Une seule application par année est autorisée. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 60 jours pour les grains et le chaume et de 30 jours pour le foin et le pâturage du bétail. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. N'appliquer ce mélange en cuve que sur l'orge de printemps qui N'EST PAS CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES.

AVOINE
(sans semis de légumineuses)

BROX M UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'avoine peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

AVOINE
(sans semis de légumineuses)

BROX M
+
MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'avoine peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la phase étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BROX M.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

MAÏS
(fourrager et sucré)

BROX M UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 200 à 300 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le maïs doit être traité par une application à la volée en postlevée, à la dose recommandée, À PARTIR DU STADE DE 4 À 6 FEUILLES. Le maïs subira des dommages si l'application est effectuée après le stade de 6 feuilles.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

REMARQUE : Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application est déconseillé. NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT. Ne pas traiter le maïs par aéronef.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

MAÏS
(fourrager et sucré)

BROX M
+
ATRAZINE

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 200 à 300 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le maïs doit être traité À PARTIR DU STADE DE 4 À 6 FEUILLES. Le maïs subira des dommages si l'application est effectuée après le stade de 6 feuilles.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 1,1 à 2,25 kg/ha d'atrazine actif. Ajouter d'abord l'atrazine au réservoir, bien mélanger, puis ajouter BROX M.

REMARQUE : Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application est déconseillé. NE PAS AJOUTER D'HUILE NI DE SURFACTANT, ET NE PAS UTILISER DE FORMULATIONS D'ATRAZINE CONTENANT DE L'HUILE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, plus les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette d'atrazine.

SEIGLE D'AUTOMNE
(sans semis de légumineuses)

BROX M UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le seigle d'automne peut être traité à partir du début de la croissance jusqu'au début de la feuille étendard au printemps.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

LIN
(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)

BROX M UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le lin peut être traité dès qu'il atteint 5 cm de hauteur jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs. *Pour de meilleurs résultats, appliquer le BROX M lorsque le lin mesure entre 5 et 10 cm de hauteur.* Quelques feuilles peuvent subir des brûlures et la croissance peut être ralentie après le traitement.

Respecter un intervalle d'au moins 60 jours entre l'application de BROX M et la récolte. **Une pulvérisation le soir peut réduire les risques des dommages occasionnés au lin.**

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Vu la nature peu compétitive du lin, traiter les mauvaises herbes en début de croissance, jusqu'à ce qu'elles atteignent le stade recommandé.

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
---	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

LIN
(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)

BROX M
+
SELECT + AMIGO

ou

BROX M
+
CENTURION + AMIGO

ou

BROX M
+
ARROW 240 EC + L'ADJUVANT

ou

BROX M
+
CLETHODIM 240 + L'ADJUVANT

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le lin peut être traité lorsqu'il mesure au moins 5 cm jusqu'au début du stade bouton. Pour de meilleurs résultats, appliquer ce mélange lorsque le lin a atteint une hauteur de 5 à 10 cm et que les mauvaises herbes sont au stade plantule. Des brûlures sur le feuillage et un contrôle de la croissance de la culture peuvent se produire après le traitement. Lorsqu'on utilise ce mélange, il est important que le traitement soit fait au stade de croissance recommandé pour les mauvaises herbes, surtout lorsqu'il y a des renouées. Lorsque les dicotylédones et les graminées n'atteignent pas le stade recommandé au même moment, il faut effectuer des applications séparées.

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 0,19 L/ha de CLETHODIM 240, Select, Centurion ou Arrow 240 EC. L'adjuvant Amigo doit être ajouté selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de Select ou Centurion. L'adjuvant ou surfactant doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette de l'Arrow 240 EC. L'adjuvant Surf-Act doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette de le CLETHODIM 240 EC. Ajouter le BROX M dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, agiter, ajouter le CLETHODIM 240, Select, Centurion ou Arrow 240 EC continuer l'agitation, ajouter l'adjuvant ou surfactant et ajouter le reste de la quantité d'eau, continuer l'agitation.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul sur le lin, **plus** les mauvaises herbes suivantes.

Folle avoine	Sétaire glauque et verte
Échinochloa pied-de-coq	Ivraie de Perse
Orge spontanée	Digitaire (astringente et sanguine)
Blé spontané	Panic millet
Maïs spontané	Panic capillaire
Avoine spontanée	Panic d'automne
Alpiste des Canaries spontanée	Chiendent commun répression

TAUX D'APPLICATION : BROX M à raison de 1,25 L/ha mélangé avec 0,38 L/ha de SELECT, CENTURION, ARROW 240 EC ou CLETHODIM 240.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le BROX M appliqué seul sur le lin, en plus des mauvaises herbes suivantes :

Chiendent commun suppression

LIN
(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)

BROX M
+
HERBICIDE POAST ULTRA+ surfactant

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Nettoyer à fond tous les filtres pour empêcher que les buses soient bouchées, surtout lorsqu'on utilise des volumes d'eau de 50 à 100 L/ha. En général, utiliser des volumes d'eau entre 50 à 100 L/ha, et une pression d'au moins 240 kPa. Pour les infestations graves de mauvaises herbes, utiliser 100 à 200 L/ha d'eau à des pressions de 275 à 425 kPa. Pour supprimer le chiendent, utiliser 100 à 200 L/ha d'eau à des pressions de 275 à 425 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul, à la dose recommandée, ainsi que les graminées annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette de l'herbicide Poast Ultra.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Le lin peut être traité quand il atteint 5 - 10 cm de haut. Quelques feuilles peuvent être brûlées et la croissance peut être ralentie après le traitement. Pour utiliser ce mélange en réservoir, il est important que cette application soit faite au stade de croissance recommandé des mauvaises herbes, particulièrement s'il y a présence de renouée scabre et de persicaire pâle. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade de croissance recommandé pour le traitement, faire alors faire des applications séparées. Ne pas appliquer pendant la floraison.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Tel qu'énuméré pour le BROX M appliqué seul. Pour graminées annuelles et vivaces consulter l'étiquette de l'herbicide POAST ULTRA.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROX M mélangé au réservoir avec 0,32 à 0,47 L/ha d'herbicide Poast Ultra et 0,5 à 1 L/ha d'adjuvant Merge. Pour une sécurité maximum de la culture, on recommande d'utiliser la dose homologuée la plus basse du surfactant MERGE pour ce mélange en réservoir.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord le réservoir de pulvérisation à la moitié avec de l'eau et démarrer l'agitation. Ajouter l'herbicide Poast Ultra. Ensuite, ajouter BROX M, l'adjuvant Merge et le reste de l'eau.

**GRAINE À CANARIS (*Phalaris canariensis*)
(pour la production de semences)**

BROX M UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'alpiste des Canaries peut être traité à partir du stade de 3 à 5 feuilles.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

SEMIS DE GRAMINÉES
(sans semis de légumineuses)

REMARQUE : Graminées cultivées pour la production de semence dans l'année de l'établissement seulement.

CULTURES : Brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre géante, élyme russe, fléole des près, dactyle pelotonné, fétuque rouge, fétuque des près, vulpin des près, semis de fétuque élevée, semis de brome des près, semis de agropyre des rives, alpiste roseau.

AVERTISSEMENT : Ne pas faire paître et ne pas récolter pour un fourrage vert dans les 56 jours suivant le traitement.

BROX M UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 150 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les semis de graminées peuvent être traités à partir du stade de 2 à 4 feuilles. N'effectuer qu'une seule application par saison.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

**GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES
(sans semis de légumineuses)**

BROX M UTILISÉ SEUL

CULTURE : Fléole des prés établie produite pour la semence

VOLUME DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 150 litres d'eau par hectare.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer avant la montaison lors de l'année de production de semence. N'effectuer qu'un traitement par saison de croissance.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul pour les semis de graminées.

REMARQUE: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

BROX M UTILISÉ SEUL

CULTURE: Fléole des prés établie produite pour le foin.

VOLUME DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 150 litres d'eau à l'hectare NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer au stade 3 à 6 feuilles de la fléole des prés. Appliquer en postlevée par voie terrestre. Effectuer un seul traitement par année. Respecter un intervalle avant récolte de 30 jours.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

Celles qui figurent sur la liste de BROX M utilisé seul pour les semis de graminées.

REMARQUE: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.